


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20261805-05 Du 18 mai 2026 PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS – PRL LES CHALETS DU HAUT-FOREZ LOCATION SALLE D'ANIMATION DEMANDE REMISE GRACIEUSE</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	12.05.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.05.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-six, le DIX HUIT du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (12)

Absents avec pouvoir : CHATAING P – BOUREILLE C – DE CAESTECKER M (3)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Daniel DELORME

Mme Sandrine DESSALCES étant intéressée à l'affaire quitte la salle de conseil et ne prend pas part ni au débat ni à la décision



**PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS – PRL
LES CHALETS DU HAUT-FOREZ
LOCATION SALLE D'ANIMATION
DEMANDE REMISE GRACIEUSE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors de la location de la salle d'animation sise au parc résidentiel de loisirs le 02 mai 2026, l'équipement a révélé quelques dysfonctionnements et impréparations dommageable au bon déroulement de la soirée (abords non entretenus, défaut alimentation gaz cuisinière...) Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents avec 5 abstentions ;

- **Accepte**, à titre exceptionnel, une remise gracieuse de 10 % sur le montant de la location, soit 70 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le vendredi 29 mai 2026.

<p>Hervé BÉAL, Maire</p> 	<p>Daniel DELORME, secrétaire de séance pour ce point</p> 
--	--

